



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Orléans, le
17 JUIL. 2026

Monsieur le Président,

Vous avez déposé le 13 février dernier un programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin de la Sarthe. Lors de sa séance du 17 juin 2026, la commission inondations plan Loire (CIPL), instance chargée d'émettre l'avis préalable à la labellisation des PAPI, a émis, un avis favorable à la labellisation du PAPI de la Sarthe, accompagné d'une réserve et de recommandations, que vous trouverez ci-jointes.

Je vous informe qu'au regard de l'avis et du rapport d'instruction de la DREAL Pays de la Loire, j'ai décidé de labelliser votre projet, sous la réserve mentionnée dans l'avis de la CIPL. Je vous invite également à appliquer les recommandations de cet avis et à tenir compte des remarques formulées par la DREAL Pays de la Loire.

Je vous rappelle qu'une démarche PAPI s'étend sur six ans, tout comme la contribution financière de l'animation du PAPI par l'État à compter de la date de ce courrier.

Je me joins à mes collègues des Pays de la Loire et de la Sarthe pour vous témoigner de notre plein soutien dans votre démarche de PAPI. Le cas échéant, je vous invite à prendre contact avec le référent État de votre projet afin de résoudre toute difficulté rencontrée lors de sa mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Daniel CHEVALIER,
1 Place Saint Léonard
72130 Saint-Léonard-des-Bois

Le Préfet

Hugues MOUTOUH

Copie :

- Monsieur le Préfet de la région des Pays de la Loire
- Monsieur le Préfet de la Sarthe